

Moniteur en intervention opérationnelle

RNCP35880 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Code(s) NSF	344t
Formacode(s)	42803
Code(s) ROME	K1706, K1704
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	15/09/2021
Date d'échéance	15/09/2024

Certificateur(s)

MINISTERE DE L' INTERIEUR ET DES OUTRE-MER · SIRET : 11001401600015

<https://www.interieur.gouv.fr/Accueil>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

L' intervention professionnelle est un ensemble de techniques et de tactiques individuelles et collectives applicables par tous les gendarmes. Ces techniques et tactiques sont destinées à contraindre un ou plusieurs adversaires avec le strict niveau de force nécessaire, permettant ainsi de garantir la légalité et l'efficacité de l'intervention mais également la sécurité des intervenants et des tiers.

Le Moniteur en intervention opérationnelle est responsable de l'application des fondements légaux et des règles de sécurité tant au cours de l'exécution des missions de service que des séances d'entraînement. Il a une maîtrise des savoir-être et savoir-faire des différents domaines de l'intervention professionnelle lui permettant d'être capable de préparer et de conduire des séances d'instruction en appliquant une pédagogie adaptée à l'intervention Professionnelle.

Dans le cadre de ses missions pédagogiques, il est apte à préparer et conduire une séance de formation en intervention professionnelle en lien avec les besoins actuels grâce à une actualisation de ses connaissances.

Dans le cadre de ses missions opérationnelles, il conseille le commandement dans la préparation tactique et technique des interventions grâce à son expérience terrain et il garantit le niveau des stagiaires pour l'attribution du certificat de port d'armes.

Il s'agit donc d'un formateur dans le domaine de l'intervention professionnelle assumant des missions de conseiller technique et tactique de ses autorités d'emploi.

ACTIVITÉS VISÉES

Préparer et conduire une séance de formation en intervention professionnelle en qualité de référent dans le domaine de la formation initiale et continue en appliquant les règles de sécurité spécifiques à l'IP. En unité, il est instructeur de son personnel

et détaché en école pour 90 jours sur deux

années qui suivent sa période de formation. Affecté en école, il assure des fonctions d' instructeur ,

Conseiller dans le domaine de l'intervention professionnelle les autorités d'emploi et les chefs hiérarchiques sur un plan technique, tactique et légal en se basant sur sa pratique opérationnelle.

Il est un pédagogue qui forme les militaires de la gendarmerie nationale aux techniques d'intervention pour maîtriser ou contraindre efficacement un adversaire avec l'emploi du strict niveau de force nécessaire en respectant rigoureusement le cadre légal.

Il est en mesure d'enseigner en qualité de formateur relais les réactions à adopter face aux attaques terroristes et

l'emploi des outils d'aide à la mobilité (matériel d'effraction simple et hydraulique)

Il est apte à procéder à l'évaluation des militaires dans tous les domaines de l'IP (sélections, recyclage, contrôle annuel...).

De plus, le moniteur en intervention opérationnelle délivre, certifie la formation et propose aux commandants d'unité l'attribution des certificats techniques nécessaires à l'autorisation d'emport en service l'armement, des moyens et armes de forces intermédiaires et des bâtons de protection en dotation dans la gendarmerie.

Dans le domaine de la maîtrise avec armes de l'adversaire, il appuie les directeurs de tirs dans la conduite des séances.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Préparer des séances de formation en intervention professionnelle adaptées à l'effectif ainsi qu'au niveau des apprenants.

Transmettre les savoir-faire techniques et les savoir-être de l'intervention professionnelle dans le strict respect du triptyque « légalité, efficacité, sécurité »

Concevoir et / ou utiliser des supports pédagogiques adaptés à la réalisation de séances de formation réalistes en intervention professionnelle

Veiller au strict respect des mesures de sécurité spécifiques à la pratique de l'intervention professionnelle

Maîtrise des principales

connaissances relevant de l'intervention opérationnelle

Prendre en compte des évolutions doctrinales, techniques et tactiques dans la séance de formation délivrée

Développer une dynamique d'échanges avec ses pairs

Utiliser les retours d'expérience du terrain pour actualiser sa séance de formation

Raisonnement cohérent et adapté à la mission reçue

Connaissance du cadre légal et réglementaire

Connaissance des savoirs techniques et tactiques

Charisme et rayonnement du chef

Réactivité et capacité d'adaptation

Utilisation de son expérience opérationnelle pour concevoir des mises en situations

Adaptation des critères d'évaluation aux besoins opérationnels

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Organisme de formation fonction de la structure (publique ou privée), de la spécialité (maintien de l'ordre public, judiciaire), des lieux d'intervention (urbain, rural) et de l'objet ou du type d'intervention (assistance et secours, interpellation..).

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Le moniteur en intervention opérationnelle pourra être recruté en tant que formateur d'agents armés dans la sécurité privée (armement de catégorie B et D) ou en tant que formateur au sein d'autres administrations telles que les administrations pénitentiaires ou la SNCF.

Il pourra aussi assurer des fonctions en entreprise en lien avec ses compétences en pédagogie.

Par ailleurs, il pourra être employé sur des postes où il supervisera des missions de protection de biens, de personne, de la voie publique.

Marché du travail

La DARES et France Travail ne publient aucun indicateur sur les familles professionnelles auxquelles ce périmètre se rattache.

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, VAE

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le jury de certification est composé de 4 personnes :

- le commandant du CNEFG ou son représentant (Président)
- le chef du département formation intervention professionnelle ou son représentant
- un officier qualifié en intervention professionnelle affecté en unité d'intervention
- un sous-officier titulaire de la qualification instructeur IP

COMPOSITION DU JURY — VAE

Le jury de VAE est composé de 4 personnes :

- le commandant du CNEFG ou son représentant (Président)
- le chef du département formation intervention professionnelle ou son représentant
- un officier qualifié en intervention professionnelle affecté en unité d'intervention
- un sous-officier titulaire de la qualification instructeur IP

Base légale

Date de décision	15/09/2021
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	15/09/2024

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2020	201	0	100 %	100 %
2019	202	0	100 %	100 %
2015	139	0	100 %	100 %

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35880/>